PENCRAN
infos

Mars/avril 2022 - n°207

Édito

Dimanche 6 mars 2022, l'association Pencran Patrimoine organisera son désormais traditionnel kig ha farz. Comme l'année dernière, il s'agit là de la première manifestation qui nous permet de créer du lien social sur le territoire communal en 2022. En espérant qu'un nouveau variant ne vienne pas nous perturber au printemps, les événements prévus devraient pouvoir se dérouler sans trop de difficultés, dans le respect, bien évidemment des gestes barrières.

N'hésitez pas à commander des repas pour le 6 mars. En plus d'un kig ha farz de qualité, vous participerez au financement du patrimoine communal. L'église est l'élément central de notre enclos paroissial. Enclos qui fait donc partie de ce circuit religieux et touristique dont la campagne d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO a été lancée il y a quelques jours. Le chemin sera long et l'issue incertaine. Mais le voyage est presqu'aussi intéressant que la destination. La restauration de notre église prend, de ce fait, une tout autre dimension.

Parmi les autres manifestations du printemps, le Carnaval de la Lune étoilée n'est pas des moindres. Pencran disposera d'un char et l'APAF (Association Pencran Animation Festivité) compte aussi sur vous afin de les aider soit à finaliser le char, soit à participer à la parade le jour venu. Là encore, n'hésitez pas à les contacter. A la fin du mois, un concert organisé par le Rockin Breizh club, association pencranaise, sera encore une fois l'occasion de se rencontrer, de faire vivre et bouger notre commune.

Pour les vacances de printemps, nous reprenons l'activité "Argent de poche" qui permet aux jeunes de la commune, moyennant rémunération, d'œuvrer à des travaux d'intérêts collectifs. N'hésitez pas à vous inscrire !

Enfin, dans quelques semaines, nous serons au premier tour de l'élection présidentielle. Pour tous les Pencranais qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales, il n'est pas trop tard. La date limite est le 4 mars. N'oubliez pas non plus les procurations possibles (démarches dans les pages intérieures) si vous ne pouvez pas être là pour le premier ou le second tour.

Stéphane Hervoir, Maire

Dans ce numéro

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Analyse de l'eau - Visites aux Pencranais - Elections Présidentielles - Résumé du conseil municipal du 9/02/22 - Dispositif Argent de poche.

ENFANCE JEUNESSE

Inscriptions école Lucien Kerlann.

VIE ASSOCIATIVE

6e Kig ha Farz de Pencran Patrimoine - Rénovation église - APAF : Construction du char - USP : Opération ferraille - Concert organisé par Rockin Breizh Club.

CAPLD

Permanences conseiller numérique sur RDV - Opération de broyage.

DIVERS

Baby-sitting - Vas-y - Jean-Pierre Services.

Permanences des adjoints en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.
Contactez le 02 98 85 04 42
Permanence du Maire les lundis de 16h30 à 17h30.

Contacts des services enfance jeunesse

Jardin d'Enfants :
Tél : 02 29 05 73 63
Courriel : jardindenfants@pencran.fr

Centre de loisirs et garderie :
Tél : 09 60 54 23 03
Courriel : alsh@pencran.fr

Espace jeunesse :
Tél : 02 98 21 53 94
Courriel : mpaugam@mptlanderneau.org

École Lucien Kerlann :
Tél : 02 98 85 31 94
Courriel : ec.0290933G@ac-rennes.fr

Prochain Pencran Infos

Envoi de vos articles : pour faire paraître une information ou une annonce dans le **Pencran Infos**, faites parvenir votre texte pour le **22 avril :**

en mairie ou à : pencran-infos@pencran.fr

Rappel : les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Ouverture et contacts de la mairie

La mairie de Pencran est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 *(fermeture au public le jeudi après-midi et fermeture à 16h30 le vendredi)*, le samedi matin de 9h à 12h

Tél. 02 98 85 04 42
N° d'astreinte, en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61
Courriel : mairie@pencran.fr
Site internet : www.pencran.fr

LA MAIRIE COMMUNIQUE

État civil

NAISSANCES :
Amélia JONVAUX, 16 rue des Noisetiers, le 17 janvier
Augustin MARREC, 1 Le Bourg, le 21 janvier
Margaux RENARD, 4 Keroullé, le 22 janvier
Nolan FAGON, 6 rue des Myosotis, le 23 janvier

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- M. CRENN, 17 rue de Brocéliande, construction d'une véranda + pose d'un portail
- M. DISSEZ, 11 rue des Cerisiers, installation d'un abri de jardin
- M. LOPEZ MORENO, 3 La Croix Neuve, remplacement véranda par une extension à toit plat
- OPEN ENERGIE, 7 imp. Théodore Botrel, installation de panneaux photovoltaïques
- M. QUERE, 4 rue des Korrigans, implantation d'un abri de jardin
- M. GRECH, 16 rue des Agapanthes, édification d'une clôture
- M. MARHIC, 24 rue des Myosotis, édification d'une clôture

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Mme et M. PARCAN, 4 rue Glenmor, construction d'une maison individuelle

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en mars/avril 2006 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 18/01/22. Nitrates (NO3) : 25mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueurs. Résultats détaillés consultables en mairie et sur : **www.pencran.fr**

Elections Présidentielles

L'inscription sur les listes électorales peut se faire jusqu'au vendredi 4 mars en mairie.

La procuration : le vote par procuration a été assoupli. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- **En ligne, avec le téléservice (maprocuration.gouv.fr).** Les explications sont données sur le site.
- **Avec le formulaire disponible sur internet service-public.fr.** L'imprimé sera à déposer dans un commissariat de police, une gendarmerie ou le tribunal judiciaire de votre lieu de travail.
- **Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03)** disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat.

Le jour du vote : les 10 et 24 avril, vous devrez vous rendre à l'un des deux bureaux de vote situés salle Arvest, derrière la mairie. Le numéro du bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur. Sinon, il vous sera indiqué le jour du scrutin.

Vous pourrez venir voter en toute sécurité, muni :

- d'une pièce d'identité avec photographie. Tous les électeurs devront obligatoirement présenter une pièce d'identité : Carte d'identité ou passeport, permis de conduire, carte vitale (avec photo), carte du combattant, permis de chasse…
- de son propre stylo de couleur de noire de préférence.

Visites aux Pencranais

Odette CABON résidente à la maison de retraite de Saint-Pol de Léon et sa fille.

Lundi 24 janvier et mardi 25 janvier, Stéphane HERVOIR accompagné d'Annick JAFFRES, a présenté au nom de la municipalité ses vœux pour la nouvelle année aux Pencranais résidant actuellement en maison de retraite.
Les conditions sanitaires liées au COVID n'ont pas permis de rencontrer les Pencranais à l'EHPAD de Landerneau mais un cadeau leur a été remis.

Résumé du conseil municipal du 09/02/2022___

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Monsieur Hervé FAYOLLE, conseiller aux décideurs locaux de la direction départementale de finances publiques présente la situation financière de la commune et notamment les comptes de gestion 2021. Il en ressort les principaux constats :
Les points positifs :
- une **nette amélioration de la qualité comptable**.
- une **situation financière saine avec une dynamique retrouvée.**
Les points de vigilance :
- **un niveau d'endettement élevé** et une capacité de désendettement limitée.

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le maire présente le compte administratif 2021 pour le budget général.

COMPTE	DEPENSES en €	RECETTES en €
Section de fonctionnement	1 477 111.96	1 750 560.53
Résultat		273 448.57
Section d'investissement	1 365 698.14	1 638 475.13
Résultat		272 776.99

Le maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à François MOREAU, adjoint au Maire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2021.

DEMANDE DE DETR

La commune de PENCRAN va engager en 2022 des **travaux aux vestiaires du terrain de football** bâtiment dont elle est propriétaire. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie en remplaçant la chaudière afin de la rendre performante sur le plan énergétique et apporter un confort supplémentaire pour les usagers pour un montant estimatif de 10 000 €. Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention. Il est rappelé que le **chauffage à la salle de sports** est, lui aussi, défectueux depuis un moment et qu'il est donc en cours de réparation.

MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

Le marché à bons de commande est adapté aux travaux de voirie d'une collectivité pour diverses raisons :

- Gestion de chantier simplifié tout en permettant un respect strict des contraintes d'exécution (contrôle technique)
- Efficacité en permettant une meilleure planification dans le temps de plusieurs petits chantiers.
- Réactivité en cas de chantier urgent (dégel par exemple)
- Durée possible sur 4 ans.
- Possibilité chaque année de résilier ou de reconduire le marché

La collectivité fixe librement le montant annuel minimal et maximal de ce marché. Le maire propose à l'assemblée délibérante de lancer un appel d'offre pour la mise en place d'un marché à bons de commande d'un montant minimum annuel de 5000 € HT et d'un montant maximum de 100 000 euros. Il propose aussi de solliciter la CAPLD au titre de l'Assistance Technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures pour 2022 pour un montant **de 918.84 €.**

AVENANTS POUR LES TRAVAUX SUR L'ÉGLISE

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la protection et la restauration de 44 lames de lambris de voûte à restaurer. Ces travaux concernent deux entreprises :
NACRE PATRIMOINE pour 702 € TTC
LES ATELIERS DE LA CHAPELLE pour 8 507.83 € TTC

A la demande du maître d'œuvre, des travaux supplémentaires pour la réalisation d'un caniveau enterré pour aérer le pied du mur intérieur sont recommandés. Ces travaux sont estimés à 8 432.62 € TTC et seront réalisés par l'**ENTREPRISE ART.** Accord du conseil à l'unanimité **moins une abstention.** Le clocher nécessite des travaux d'étanchéité, il faudra relancer une tranche supplémentaire pour ces travaux. L'achèvement des travaux est prévu en 2024.

CONVENTION SDEF POUR LES DÉTECTEURS CO2

Afin de contribuer à la réduction de la circulation du virus, il est recommandé d'équiper les écoles de capteurs CO2. Le SDEF (Syndicat d'électrification du Finistère) propose à ses adhérents l'installation de capteurs d'ambiance mesurant le CO2 mais également plusieurs autres paramètres. Ils permettent d'alerter lorsque que le taux de CO2 dépasse les seuils fixés. Ces capteurs seront connectables au réseau Finistère Smart Connect quand celui-ci sera déployé. Le coût et l'installation de ces détecteurs bénéficient aussi d'un soutien financier de l'Etat à solliciter avant le 30 avril 2022. Le conseil à l'unanimité accepte l'acquisition et l'installation de capteurs et autorise le maire à signer la convention.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale réunit la Caf, le département du Finistère, la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas et les communes membres.

Elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique. L'objectif de cette première Convention territoriale globale est de mobiliser les acteurs de la cohésion sociale. Pour cela, il est proposé la mise en place d'une gouvernance politique.

DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'ordonnance du 17 février 2021, il est prévu que "Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance" soit avant le 17 février 2022.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Urbanisme

François Moreau rappelle que **les demandes d'urbanisme** peuvent, depuis le 1er janvier 2022, être réalisées par **voie dématérialisée.**

Bâtiments

Gérard Le Meur annonce qu'une étude est en cours sur le **changement du parc informatique** du service administratif.

Communication

Annick Jaffrès précise qu'il conviendra de **fixer les tarifs pour la salle Sterenn**. Ils seront validés lors du prochain conseil municipal.

Enfance/jeunesse

Guylaine Séné annonce qu'une réflexion sera portée prochainement sur la nouvelle réforme des jardins d'enfants notamment sur les heures de décharge pour le travail administratif de la directrice ainsi que sur le taux d'encadrement des enfants.

Dispositif Argent de poche

La municipalité a décidé de reconduire cette année le dispositif Argent de poche après une première édition jugée intéressante. Ce programme s'adresse aux jeunes Pencranais de 16 à 18ans. Il est proposé aux volontaires de prendre une part active dans l'amélioration de leur cadre de vie en réalisant de petits travaux de proximité tels que nettoyage, désherbage, peinture, rangement… durant les vacances scolaires et de recevoir en contrepartie de leur investissement une indemnité de 15 € en espèces pour 3 heures de travail. Ces chantiers sont encadrés par les membres du conseil municipal ou des agents municipaux. Un premier chantier est prévu lors des prochaines vacances de Pâques.

Le dossier d'inscription peut être retiré à la mairie ou sur le site internet de la commune www.pencran.fr

Date limite de retour du dossier en mairie pour les vacances de Pâques : 31/03/2022.
D'autres chantiers auront lieu cet été à des dates non encore fixées.

ENFANCE JEUNESSE

Inscriptions école Lucien Kerlann

Les parents qui envisagent de scolariser leur enfant à l'école Lucien Kerlann, à la rentrée de septembre 2022, peuvent dès maintenant, se présenter en mairie, munis de leur livret de famille, afin de procéder aux démarches administratives. La scolarisation des 2 ans (enfants nés en 2020) n'étant pas obligatoire et dépendant du nombre de places disponibles en Petite Section, il est nécessaire de faire une pré-inscription en mairie, avant le 30 avril 2022. Une réponse sera donnée fin mai. Il est donc conseillé aux parents faisant cette démarche de conserver leur mode de garde actuel pour l'année scolaire 2022 -2023 dans l'éventualité d'une réponse négative.

Portes ouvertes : samedi 26 mars de 10h à 12h

Du secteur Enfance Jeunesse : école, garderie, cantine, ALSH, Jardin d'Enfants, La Compagnie des Doudous (association pencranaise d'assistantes maternelles), Le Nid Douillet (MAM pencranaise), l'Association des Parents d'Elèves et RPE.

Contacts :

- **Mairie.** 02 98 85 04 42 / mairie@pencran.fr
- **École.** 02 98 85 31 94 / ec.0290933G@ac-rennes.fr
- **Jardin d'Enfants.** 02 29 05 73 63 / jardindenfants@pencran.fr
- **ALSH.** 09 60 54 23 03 / alsh@pencran.fr
- **Espace Jeunes (MPT).** 02 98 21 53 94 / mpaugam@mptlanderneau.org

6e Kig ha Farz de Pencran Patrimoine

Il y a quasiment 5 ans jour pour jour, le 5 mars 2017, la toute jeune association Pencran Patrimoine organisait son premier kig ha farz. Dimanche 6 mars, ce sera la sixième édition de ce rendez-vous devenu incontournable pour les gourmands et les amoureux de ce plat emblématique du Léon.

En 2020 nous avions pu organiser une édition "normale" juste avant ce qui allait être le premier confinement. En 2021, les règles sanitaires en vigueur interdisant tout rassemblement, nous avions proposé uniquement la formule "à emporter".

Cette année encore, même si la situation s'améliore de semaine en semaine, nous avons préféré ne pas organiser le grand repas convivial à l'Arvest, ce sera donc uniquement des parts à emporter. Nous vous invitons à venir vous procurer un succulent kig ha farz préparé par nos cuisiniers expérimentés Dédé et Marie-Thérèse, et les bénévoles et amis de l'association.

La part est au prix de 11 €. N'apportez pas vos récipients, les portions vous seront fournies dans des barquettes recyclables. Enlèvement de 11h à 13h.

La vente se fait sur réservation par téléphone au **06 26 09 13 26** / **02 98 85 36 89** ou par mail auprès de **pencran.patrimoine@gmail.com**

Les bénéfices tirés de ce repas sont destinés à des actions sur l'ensemble du patrimoine lié à la commune, contrairement aux dons collectés par la Fondation du Patrimoine qui vont exclusivement à la restauration en cours de l'église.

Rénovation de l'église

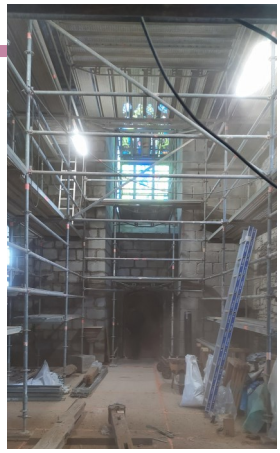

Après une pause durant le mois de janvier, les travaux de la seconde tranche du programme de rénovation ont repris. Les murs intérieurs ont été décrépis, les ardoises enlevées et le lambris déposé en fin d'année.

Les interventions sur vieux bâtiment apportent leurs lots de bonnes et mauvaises surprises. Au rang des dernières, les intervenants ont remarqué des infiltrations d'eau au niveau du clocher qu'il conviendra de traiter.

Depuis la semaine dernière, la charpente est en cours de démontage. Les différentes composantes sont déposées, triées, numérotées et vont partir en réfection chez Asselin à Thouars.

Ces travaux sont longs et coûteux mais on peut considérer que c'est un devoir vis-à vis de nos prédécesseurs d'autant plus que l'on agit là sur un bâtiment remarquable.

Demande pour le classement à l'UNESCO

Le Conseil Départemental du Finistère vient d'ailleurs d'initier une demande de classement au patrimoine mondial auprès de l'UNESCO pour les enclos paroissiaux de Basse Bretagne. La commune de Pencran s'associe à cette démarche qui valorisera notre ensemble architectural qui sera magnifié lorsque les travaux de rénovation de l'église seront terminés.

APAF : Construction du char

Depuis quelques semaines l'APAF/Comité des fêtes de Pencran a relancé le chantier de construction du char qui représentera notre commune au carnaval de la lune étoilée le dimanche 3 avril à Landerneau.

Une centaine de Pencranaises et Pencranais défileront sur le thème de l'Egypte.

Une répétition générale de la chorégraphie sera organisée d'ici la fin mars.

Présentation du char au bourg de Pencran

samedi 2 avril à partir de 11h

Contact : **asso.paf29800@gmail.com**

VIE ASSOCIATIVE

USP : Opération ferraille

L'US Pencran Football organise **vendredi 8 avril** à partir de 16h et **samedi 9 avril, toute la journée** une opération ferraille.

Des bennes de récupération seront mises à disposition sur le parking du terrain des sports de Keranna et chacun pourra y déposer tous objets métalliques et autres batteries (les réfrigérateurs, congélateurs et postes télévision ne pourront pas être récupérés).

Sur demande, nous nous déplacerons chez vous (uniquement le samedi) pour procéder à l'enlèvement, même pour les objets très encombrants ou particulièrement lourds. Pour convenir d'un rdv, vous pouvez dès à présent contacter Stéphane Loriant au 06 13 12 58 56 ou Jean Luc Cornily au 07 84 18 71 23. Vous pourrez bien sûr également nous appeler le jour même.

Concert organisé par Rockin Breizh Club

L'association Rockin Breizh Club organise sa 7ème édition de concerts en invitant des groupes 100% français.

Pour vous faire partager notre passion et vous donner un avant-goût de la soirée, nous vous invitons à assister gratuitement, **à 16h30**, à la prestation du groupe brestois See See Riders.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre page Facebook.

CAPLD

Permanences conseiller numérique

Depuis l'arrivée du conseiller numérique les permanences d'accompagnement individuel liées aux démarches sur le site de l'ANTS.GOUV et d'initiation à l'utilisation d'appareils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphone,...) fonctionnent très bien. Vous pouvez prendre RDV les **mardis et jeudi de 13h30 à 17h.** Les demandes de rendez-vous se font par téléphone en appelant le standard de la **CAPLD au 02 98 21 37 67.**

Opération de broyage

La CAPLD organise **samedi 5 mars de 14h à 18h,** à l'aire des déchets verts de Plouédern, une opération broyage ainsi que des animations autour du jardin .

N'oubliez pas d'apporter un sac pour récupérer votre broyat

DIVERS

Baby-sitting

Disponible tous les week-end !

Je m'appelle Chloé Simon, j'ai 15 ans et j'étudie au collège de Saint-Sébastien à Landerneau. Je suis patiente, sérieuse, à l'écoute et je suis disponible pour garder vos enfants.

J'ai un bon contact avec les enfants. J'ai effectué un stage d'observation dans une MAM et je possède le diplôme PSC1. J'aimerais par la suite obtenir le BAFA.

Vous pouvez me contacter au 07 62 16 40 04.

Entretien de jardins

Jean-Pierre Services

Entretien de jardins et petits travaux (tonte de pelouse, débroussaillage, taille de haie et d'arbustes…

Contact : Jean-Pierre Bergot : 06 33 35 27 94

Chèque CESU

Conférence

Ma Mémoire, j'y tiens

Cette conférence se tiendra au complexe Roc'h Morvan à La Roche Maurice, **le vendredi 11 mars 2022 à 14h.**

Elle est ouverte à tous, accès libre et gratuit, mais le passe vaccinal sera demandé.

Informations :

06 16 45 96 75

www.vas-y.bzh

vas-y@ildys.org